



CONTRAT DE LA MALLE

DES PROPOSITIONS, adressées au Maître-Général des Postes, seront reçues à OUTAOUAIS, jusqu'à Midi, VENDREDI, le 7 JUIN, pour le transport des malles de Sa Majesté, d'après un contrat proposé pour quatre années, six fois par semaine, aller et retour, entre METIS et la RIVIERE-DU-LOUP, depuis le 1er JUILLET prochain.

Le transport devra se faire dans une voiture tirée par un cheval.

Les malles devront partir de la Rivière-du-Loup tous les jours, à 9 heures P. M., ou après l'arrivée de la malle de Québec ;

Arriver à Métis vingt-trois heures après le départ ;

Elles devront partir de Métis tous les jours, à 5 heures A. M. ;

Arriver à la Rivière-du-Loup vingt-trois heures après le départ.

Le Maître-Général des Postes demande aussi des PROPOSITIONS pour le transport de la malle tous les jours, entre la RIVIERE-DU-LOUP et METIS, depuis le 1er JUILLET prochain, en voitures à quatre roues et couvertes, en été, et en hiver en sleighs couverts, tirés par deux chevaux pendant toutes les saisons de l'année, conformément aux conditions suivantes :

Elles devront partir de la Rivière-du-Loup et de Métis tous les jours, aux heures qui pourront être nécessaires pour coïncider avec le service de la malle à ces deux places ; la vitesse du voyage ne devra pas être moindre de six milles par heure, y compris les relais pour toutes les fins.

Ceux qui feront des propositions pour la malle de Métis à la Rivière-du-Loup sont priés de spécifier clairement le montant demandé par eux pour le transport de cette malle, avec des voitures tirées soit par un cheval, soit par deux chevaux, conformément aux conditions spécifiées plus haut dans chaque cas.

Des notices imprimées contenant des informations plus détaillées relativement au contrat proposé pourront être vues, et on pourra obtenir des formules de soumission en blanc, aux bureaux de poste de la Rivière-du-Loup et Métis, et aux bureaux intermédiaires.

WILLIAM G. SHEPPARD,
Inspecteur des Bur. de Poste.

Bureau de l'Insp. des
Bureaux de Poste,

Québec, 10 mai 1867.
15 mai 1867.

F. CARRIER & Cie.,
A l'Enseigne du Batiment,
No. 57 RUE SAINT-JOSEPH,
VIS-A-VIS L'EGLISE ST. ROCH, QUEBEC.

LES soussignés ont l'honneur d'informer leurs nombreuses pratiques et le public en général qu'ils VENDENT A REDUCTION pour argent comptant, pour le compte de leurs créanciers, tout leur immense fonds de Marchandises sèches, Hards faites, Chaussures, Pelleteries, Coiffures de toutes sortes, etc., etc., etc.

F. CARRIER & Cie.

1er juin 1867

TERRE A VENDRE

UNE magnifique terre, dans la paroisse de St. ELOI, comté de Témiscouata, contenant quatre arpents de front sur quarante-deux de profondeur, avec maison, étable et grange. Cette terre n'est qu'à 40 arpents de l'Eglise.

Conditions de paiement très-libérales.
S'adresser à M. le Curé du lieu,
J. G. GAUDIN, Ptre.

J. B. C. HEBERT,
ET

J. ANCTIL,
Notaires et Agents,

ONT transporté leur bureau dans l'ancienne maison occupée par Chs. M. DeFoy, écr, No 15, rue St Joseph, Haute-Ville, Québec.

Dr. WOOD,

Propriétaire de
L'Infirmerie de Cancer d'Ottawa,
Rue Sparks et Marie,
OTTAWA, C. O.

CANCERS GUÉRIS par un procédé nouveau, mais certain, rapide et ne causant presque aucune douleur et sans l'usage du couteau.

La guérison sera garantie, et comme preuve de ceci aucun paiement n'est demandé, jusqu'à ce que la guérison soit complète. Du moment qu'un cancer est reconnu il devrait être guéri, parcequ'il en coûte alors moins et qu'il est plus promptement guéri que lorsqu'on l'a laissé vivre plus longtemps, il n'y a rien à gagner et tout à perdre en retardant. Ce qui paraît être dans l'estomac, au cou, aux paupières ou ailleurs un inoffensif bouton ou encore une verrue ou une ulcère sur les lèvres, peut dans quelques mois devenir un hideux, dégoûtant et terrible foyer de maladies. Si on l'exige, des renseignements seront donnés par les personnes qui ont été guéries depuis plusieurs années et qui sont maintenant plein desanté et de vie. Toute communication sera promptement répondue. Aucun argent n'est exigé ou demandé, avant une parfaite guérison.

LISTE DES LETTRES NON RECLAMEES
AU BUREAU DE POSTE DE
STE. ANNE DE LA POCATIÈRE
Le 29 mai 1867.

- | | |
|---------------------|----------------------|
| A | |
| Alpenie, W | Auger, Eusèbe |
| Anctil, Augustin | Anctil Joseph (2) |
| B | |
| Bertrand, Franc | Blais, Laurent |
| Blouin, Etienne | Bossé Louis |
| Bérubé, Charles | Bourgelas, François |
| Bérubé, Félix | Boucher, Bruno (2) |
| Bérubé, François | Blanchet, Révd C |
| Belvin, Paul | |
| C | |
| Chouinard, Thomas | Caron, Pierre |
| D | |
| Dechêne, Cléophas | Dubé, Michel |
| Déry, Joseph & Frs | Doye, Miss Ellen |
| Dumas, Chryostôme | Dubé, Octave |
| Dorvillier, Pierre | |
| E | |
| Emond, Narcisse | |
| F | |
| Foley, Miss A Sarah | Fèvre, Jean Baptiste |
| G | |
| Goulet, Charles | Grondin, M D V |
| H | |
| Hudon, Joseph | |
| L | |
| Langlois, Odilon | Jos. Lapoissonnière |
| Lévêque, Napoléon | Lessard, Urbain |
| M | |
| Martin, Thomas | Michael, Veuve J B |
| Michaud, J. B. | McLunie, W. |
| O | |
| Ouellet, Alphonsine | Ouellet, Pierre (2) |
| Ouellet, Alphonse | Ouellet, J. B |
| P | |
| Pelletier, Abraham | Pelletier, Léon |
| Pelletier, André | Pelletier, Paul |
| Pelletier, Charles | Pineau, Ovide |
| Pelletier, Edouard | Polet, François |
| Pelletier, Elzéar | Perron, Dlle Marie |
| Pelletier, Joseph | |
| R | |
| Roy, Clovis | Roy, Frédéric |
| Robiard, Joseph | |
| S | |
| Sirois, Joseph (2) | St.-Pierre, Eusèbe |
| T | |
| Tanguay, O | |
| V | |
| Vinette, Régis | |
| W | |
| Walel, Joseph | |

JOSEPH DIONNE,
Maître de Poste.

29 mai 1867.